

A SAVOIR AVANT DE RESERVER

EMPLACEMENTS : Réservation conseillée en juillet et août. Chaque emplacement avec tente ne pourra recevoir plus de 3 tentes. Chaque emplacement avec caravane ou camping car ne pourra recevoir plus de 2 tentes supplémentaires. Le nombre de personnes par emplacement ne pourra pas excéder 4 personnes sauf dans le cas confirmé d'une famille, parents et enfants, comprenant 6 personnes. Si votre installation est importante par ses dimensions (auvent, grande caravane, tentes supplémentaires), nous vous demandons de le préciser dans le contrat à la rubrique "remarques".

LOCATIONS : Réservation conseillée. Une petite tente (maximum 2.5*2.5m) pourra être placée gratuitement et exclusivement sur l'emplacement des cottages, bungalows Oyat et Ségosa, et Chalets si vous le désirez et dans la mesure où l'emplacement le permet sans dépasser le nombre de personnes autorisé dans la location (merci de le préciser dans la rubrique "remarques" du contrat de réservation).

Les meublés sont loués hors pension, sans linge de bain. La literie est intégralement fournie. Les taies, les draps housses et les draps de dessus sont jetables (pas en tissu). Change en vente à la réception (kit petit lit : 3€ ; kit grand lit : 4,5€). Possibilité de location de draps en tissu.

ACOMPTE : il est de 25% du montant du séjour pour les locations et les emplacements, qui vous seront déduits du solde du séjour. **Totalité si la réservation est effectuée moins de 30 jours avant le séjour.**

FRAIS DE RESERVATION : Ils s'élèvent à 35 euros pour les locations et les emplacements. Les frais de réservation seront offerts pour les périodes du 15 mai au 7 juillet et du 26 août au 17 septembre.

ASSURANCE ANNULATION (voir conditions générales ci-dessous) : elle est facultative et son coût est de 4 % du montant du séjour (montant minimum de 13 € pour les emplacements et montant minimum de 18 € pour les locations). **N'oubliez pas que sans cette assurance, vous ne serez remboursé d'aucune des sommes versées si vous annulez votre séjour ou si vous l'écourtez.**

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONDITIONS GENERALES

RESERVATION ET PAIEMENT DU SEJOUR :

Réservation d'un emplacement :

La réservation comprend l'emplacement pour une tente + 1 véhicule ou pour une caravane + un véhicule ou pour un camping-car, le nombre de personnes indiqué et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Pour la période du 3 juillet au 20 août, les réservations sont au minimum de 2 nuits.

Réservation d'une location :

La réservation comprend le cottage ou le Chalet ou le Lodge ou le bungalow Oyat ou le bungalow Ségosa ou l'appartement Rez-de-jardin pour le nombre de personnes indiqué, le parking d'une voiture (2 voitures pour les Chalets, le Lodge, les cottages Azur, Marina et Alizé et l'appartement Pins), la vaisselle standard et **la literie complète avec alèses, draps et taies jetables (pas en tissu)**. Change en vente à la réception. **Possibilité de location de draps en tissus et couvertures supplémentaires.**

Pour la période du 1^{er} juillet au 28 août, les réservations sont obligatoires d'un samedi ou d'un dimanche ou d'un lundi 16h à un samedi ou un dimanche ou un lundi 10h.

Du 15 mai au 30 juin et du 5 au 17 septembre, les réservations sont au minimum de 2 nuits.

Du 26 août au 4 septembre, les réservations sont au minimum de 5 nuits pour les locations avec arrivée en lundi, de 6 nuits pour les locations avec arrivée en dimanche et de 7 nuits pour les locations avec arrivée en samedi (soit un départ le 2 septembre minimum).

Paiement du séjour :

- **Vous réservez et payez par Internet** : si il y a de la disponibilité, un reçu vous sera envoyé par email reprenant tous les éléments que vous nous avez donnés. La réservation est confirmée.
- **Vous réservez par Internet mais payez par un autre moyen** : si il y a de la disponibilité, une confirmation de réception de votre demande vous est envoyée par email mais la réservation n'est pas effective. Vous avez 8 jours pour payer l'acompte par le moyen à votre convenance.(chèque bancaire, chèques vacances, virement bancaire, mandat cash). Passé ce délai, la demande de réservation sera annulée.
- **Dans le cas où il n'y a plus de disponibilité**, un reçu vous sera envoyé par email.

Le solde du séjour pour les locations et les emplacements est à régler, au plus tard 30 jours avant le début de votre séjour. Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérerons votre réservation comme annulée et les conditions d'annulation ci-après seront appliquées.

Chèque à l'ordre de CLUB MARINA-LANDES ou SAS CAMP'ARGENT

À adresser à Club Marina-Landes - 8 rue Marina – 40200 MIMIZAN

Coordonnées bancaires : Banque CREDIT LYONNAIS – 30002 01729 0000060055N 15

Nr. IBAN : FR88 3000 2017 2900 0006 0055 N15

Code BIC : CRLYFRPP

Délai de rétractation :

En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur ce Site, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le Site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes.

Autres informations :

Classement : 486 emplacements tourisme

Numéro et date de l'arrêté préfectoral de classement : C40-042680-001 du 03/09/2012

Superficie du camping : 8,8 ha

123 locatifs et 363 emplacements de camping.

Raison sociale : S.A.S CAMP'ARGENT- 1, avenue Maréchal Foch- 64200 BIARRITZ

Capital social : 229283€

RCS : Bayonne B 652 720 699

N° Ident Intracom. : FR 23 652 720 699

ARRIVEE RETARDEE ET DEPART ANTICIPE :

Du fait du client :

- **Emplacement** : en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, il sera facturé par journée réservée et non utilisée le tarif en vigueur sur le camping.
- **Location** : aucun remboursement ne sera effectué par le camping pour les raisons citées précédemment.

L'assurance annulation que vous pouvez souscrire se chargera du remboursement des journées perdues (nous consulter).

Nous garderons l'emplacement ou la location réservée pendant 24 heures à partir de la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, nous en disposerons.

Veuillez nous prévenir **par écrit** si votre arrivée devait être retardée, les messages téléphonés n'ayant aucune valeur.

Du fait du Club Marina-Landes :

Sauf expulsion du client pour cause grave par la force publique, seul le tribunal compétent pourra apprécier de l'éventuelle indemnité à allouer au client à sa demande.

ANNULATION DU SEJOUR :

Du fait du client : en cas d'annulation de votre réservation et à titre d'indemnités de rupture de contrat :

- **Plus de 30 jours avant votre date d'arrivée**, le montant de votre acompte sera retenu plus les frais de réservation et d'assurance.
- **Moins de 30 jours avant votre date d'arrivée**, le montant total de votre séjour sera retenu plus les frais de réservation et d'assurance

Si vous avez souscrit l'assurance annulation, celle-ci se chargera du remboursement des sommes versées (hors frais de réservation et d'assurance) dans la limite des conditions fixées par l'assurance.

Du fait du Club Marina-Landes : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le

remboursement de toutes les sommes versées. Seul un tribunal compétent pourra apprécier de l'éventuelle indemnité à allouer au client à sa demande.

L'ASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE :

Elle permet d'obtenir le remboursement des frais encourus (hors frais de réservation et d'assurance) en cas d'annulation de votre séjour, de départ anticipé ou d'arrivée retardée :

Coordonnées du centre de relation clients :

AXELLIANCE BUSINESS SERVICES
61 Rue du Port – BP 080063
33260 LA TESTE DE BUCH
0033 811 88 55 60
0033 5 56 54 32 17
www.axelliance-business-services.com

En cas de sinistre, dans les 24 heures impérativement, avertir la direction du camping et envoyer un courrier si vous devez annuler votre séjour.

N'oubliez pas que sans cette assurance vous ne serez remboursé d'aucune des sommes versées si vous annulez votre séjour ou si vous l'écourtez.

CAUTION :

Pour l'hébergement locatif, une caution de **200 Euros** vous sera demandée à l'arrivée, qui vous sera restituée au départ, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant ou détérioré et une caution de **75 Euros** pour frais de ménage si la location n'est pas rendue dans un état parfait de propreté.

ASSURANCE :

Les campeurs bénéficient pendant leur séjour de la garantie responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont nous aurions été reconnus responsables à l'égard des campeurs.
L'acceptation du présent contrat implique que le campeur doit souscrire une assurance en cours de validité pour sa tente, sa caravane, son camping-car, son véhicule et sa responsabilité civile.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR :

Toute personne désirant séjourner au camping au moins une nuit, doit :

- Présenter au préalable au bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités de police.
- S'engager à se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à la réception et dans les divers bâtiments du camping.
- Porter pour des raisons d'identification et de sécurité un bracelet qui lui sera remis le jour de son arrivée.

Les locations sont disponibles à partir de 16 heures et jusqu'à 20 heures durant la période de juillet et août (nous avertir en cas d'arrivée tardive) En dehors de cette période, nous consulter. **Les départs doivent s'effectuer avant 10 heures du matin.**

Les emplacements sont disponibles à partir de midi et doivent être libérés avant 11 heures du matin.
Les départs tardifs pourront faire l'objet de la facturation d'une nuit supplémentaire.

MINEURS : ils ne seront pas admis non accompagnés par leurs parents.

ANIMAUX : Ils sont acceptés sur les emplacements de camping et dans les locations.

Ils doivent être tenus en laisse et jamais laissés seuls enfermés dans la voiture, la caravane, le camping-car ou la tente. Ils sont interdits dans la piscine et les aires de jeux.

Le carnet de vaccination doit pouvoir être présenté (merci de préciser dans la rubrique "remarque" du contrat la race de votre animal).

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés (Pittbull, Bull Terrier, American staff...) **:arrêté ministériel 30/06/1992, 22/01/1985,06/01/1999.

BARBECUES : Les barbecues portatifs individuels à charbon sont interdits (les chalets disposent chacun d'un barbecue à charbon en poste fixe dans leur jardin). Les barbecues électriques et à gaz sont autorisés.

Des barbecues collectifs sont mis à la disposition de la clientèle. **Pensez à amener votre propre grille.**

Toute personne qui contreviendrait aux dispositions du règlement intérieur s'expose à la résiliation automatique de son contrat et devra quitter le camp immédiatement, sans préjudice de poursuites judiciaires.

En cas d'infraction pénale, la Direction se réserve le droit de faire appel au concours de la force publique.

AUTRES INFORMATIONS :

Les sanitaires ne sont pas équipés de papier toilette (sauf piscine, Sporting-club, club enfant, salle d'animation, réception et restaurant).

Le camping étant situé au cœur d'une pinède, de la résine de pin peut éventuellement se déposer sur le matériel. Pensez à amener une bâche ou du produit anti-résine (produits en vente à la boutique).